

Conseil syndical - Session du 26 novembre 2020

Jeudi 26 novembre 2020, à 14 heures 30.

Visioconférence Teams

Relevé des décisions

Début de séance : 14h30

1 - Ouverture de la séance, par Monsieur PATRIARCHE, Vice-Président

En préambule, Monsieur PATRIARCHE souhaite la bienvenue à tous les élus connectés en visioconférence Teams.

Il demande l'autorisation d'enregistrer les débats et présente les modalités d'organisation des débats : cliquer sur la touche « lever la main » pour solliciter la prise de parole, activer la caméra pour l'appel et les votes et utiliser le tchat pour le vote : saisir la lettre P (pour), C (contre) ou A (abstention).

2 - Appel des présents et vérification des pouvoirs par Monsieur PATRIARCHE :

Participants à la session :

Communauté de communes ADOUR MADIRAN	Bernard LAURENS
Communauté de communes BEARN DES GAVES	Grégory NEXON
Communauté de communes HAUT BEARN	Bernard AURISSET
Communauté de communes LACQ ORTHEZ	Marlène LE DIEU DE VILLE
Communauté de communes LUYSS EN BEARN	Thierry GADOU
Communauté de communes NORD EST BEARN	Claude BORDE-BAYLACQ
Communauté de communes PAYS DE NAY	Philippe LACROUX
Communauté de communes VALLEE D'OSSAU	Jean-Paul CASAUBON
Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Philippe FAURE
Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Olivier ALLEMAN
	Claire DUTARET-BORDAGARAY

Département des Pyrénées-Atlantiques	Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir donné à M. PATRIARCHE
	Nicolas PATRIARCHE
	Thierry CARRERE
	Isabelle LAHORE
	Jean ARRIUBERGE
	Christophe MARTIN
	Valérie CAMBON

Excusés :

Communauté de communes ADOUR MADIRAN	Jean-Marc LAFFITTE
Département des Pyrénées-Atlantiques	Jean-Jacques LASSERRE
	Véronique LIPSOS-SALLENAVE
	Isabelle PARGADE

Absents :

Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Thibaud CHENEVIERE
Département des Pyrénées-Atlantiques	Maïder AROSTEGUY

3- Adoption du PV

Avant de procéder à l'examen des 9 projets de délibérations, Monsieur PATRIARCHE soumet le PV du dernier Conseil syndical au vote de l'assemblée. En l'absence de remarque, le PV est adopté.

4- Désignation du Secrétaire de séance

M. Jean ARRIUBERGE assure le secrétariat de séance.

5 - Examen du projet de délibération n°1 : Avenant à la délibération n°1-2020-21-09 Installation du Conseil syndical

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Conseil syndical de La Fibre64 a été installé le 21 septembre dernier et la composition de ses instances a été adoptée : collège Aménagement numérique, collège Usages et solutions numériques et Conseil syndical.

La Communauté de communes Adour Madiran a modifié, par délibération du 8 octobre 2020, la désignation de ses délégués au sein des instances du Conseil syndical : Monsieur Bernard LAURENS est proposé comme représentant titulaire et Monsieur Jean-Marc LAFFITTE comme représentant suppléant au sein des collèges Usages et Services numériques et Affaires générales ainsi que des commissions idoines.

Il est proposé de prendre acte de cette inversion des délégués titulaires et suppléants désignés pour siéger au Collège Aménagement numérique, au Collège Usages et services numériques et au Conseil syndical, ainsi que de la modification du prénom de Monsieur GADOU, représentant titulaire de la Communauté de communes des Luys en Béarn.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (18/20).*

6- Examen du projet de délibération n°2 : Avenant à la convention de mise à disposition des agents départementaux

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

Cette délibération vise à apporter une modification dans la convention qui fixe les conditions de mise à disposition de 14 agents départementaux à La Fibre64. Il s'agit d'intégrer le changement de participation financière de l'employeur à la protection sociale (contrats santé et prévoyance du personnel). Le Département a choisi de retenir le conventionnement comme modalité de participation à compter du 1^{er} janvier 2021 et ainsi d'abandonner le soutien financier aux contrats labellisés des agents.

Monsieur ALLEMAN demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à la majorité des présents (18/20).*

7 - Examen du projet de délibération n°3 : Décision modificative n°2 du Budget principal 2020 et Décision modificative n°1 du Budget Aménagement numérique

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

Les budgets primitifs 2020 ont été adoptés en février dernier. Il est proposé aujourd'hui deux ajustements comptables concernant à la fois le budget principal et le budget Aménagement numérique. Il s'agit de redéployer des crédits liés à des amortissements de matériels et de subventions, sachant que ces modifications n'ont pas vocation à modifier l'équilibre des budgets primitifs.

M. ALLEMAN ajoute que le projet de délibération modifiée a été transmis : il intègre le changement de chapitre comptable préconisé par le payeur départemental, Monsieur DODET.

Par ailleurs, il est proposé de créer un poste au tableau des emplois pour accueillir dans les effectifs du Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2021, un agent qui y travaille déjà, à savoir Lilian DUPOUY, Chargé de mission budget, finances et qui est à ce jour mis à disposition par le Département. Pour mémoire les frais de personnels induits par les mises à disposition sont remboursés au Département par le Syndicat Mixte.

Monsieur ALLEMAN demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à la majorité des présents (18/20).*

8 - Examen du projet de délibération n°4 : Orientations budgétaires 2021

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

M. PATRIARCHE présente les projections financières pour l'année 2021 qui avaient déjà été esquissées lors du séminaire des élus et de la commission mixte organisés le 13 novembre. Le Syndicat s'affirme comme un acteur ambitieux dans sa mission de lutte contre la fracture numérique sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques et dans sa volonté de proposer à ses membres des solutions dématérialisées mutualisées. Le Syndicat se veut également rigoureux dans la gestion des deniers publics tant pour le budget principal qui concerne les ressources et les usages numériques que pour le budget annexe dédié à l'aménagement numérique. Il précise que cette gestion financière est destinée à limiter la contribution de chacun des membres, EPCI et Département.

Il expose les trois axes forts qui vont structurer la mission du Syndicat en 2021 :

- d'abord, poursuivre la mise en œuvre et le contrôle du contrat de Délégation de Service public THD 64,

- ensuite, offrir une alternative de bonne qualité en attendant la fibre via le réseau TD-LTE qui sera commercialisé en 2021. Il rappelle que ce réseau est entièrement financé par le fonds de réaménagement du spectre de l'Agence nationale des fréquences alimenté par les opérateurs de téléphonie mobile dans le cadre du New Deal.

- enfin, développer le volet Inclusion numérique, enjeu structurel, en s'appuyant sur le Plan de relance du Gouvernement qui prévoit la création de 4000 postes de médiateurs numériques financés par l'Etat à hauteur de 50 000€ sur 2 ans. Il rappelle le lancement en 2020, avec succès, des ateliers de médiation numérique animés par Fabien DEVILLIERS. 70 ateliers ont déjà été menés et les demandes sont réelles puisque l'agenda de l'unique médiateur de La Fibre64 est rempli jusqu'à fin avril 2021. Le dispositif de l'Etat permettra de recruter des médiateurs supplémentaires pour répondre aux besoins des communes du territoire.

M. PATRIARCHE ajoute que l'année sera aussi marquée par le déploiement du réseau Très Haut Débit et que la participation financière du Syndicat Mixte dépend du nombre de prises construites par le Délégataire. L'objectif est d'intensifier la construction de prises FTTH, en reportant en 2021 les retards de construction de l'année 2020 et en y ajoutant les objectifs prévus pour 2021 dans l'avenant n°2 au contrat établi à la demande de THD 64 en février dernier. Sous ces hypothèses, le Délégataire pourrait ainsi prétendre à plus de 13 M€ de subventions publiques en 2021.

M. PATRIARCHE explique que ce montant va être diminué du montant des pénalités imputables au Délégataire et correspondant à l'application du contrat en termes de non-respect du volume de prises produites et de leurs emplacements géographiques. Ainsi ce sont 6 M€ qui sont attendus, auxquels s'ajoutera la partie de la subvention perçue de la Région à hauteur de 4 M€ qui n'a pas été dépensée et sera donc reportée sur 2021.

Mme LARRASET précise que les 3 M€ de participation des membres qui seront inscrits au BP feront l'objet de titres de recettes qui ne seront appelés en cours d'année qu'en cas de besoin, notamment si les fonds du FSN n'étaient pas versés sur l'exercice comptable.

M. PATRIARCHE évoque également la poursuite des opérations de mutualisation de services numériques engagées en 2020 et financées par le fonds Usages de la DSP, ainsi que l'animation de la filière d'insertion professionnelle et de formation autour des métiers de la fibre.

Il conclut la présentation par les tableaux récapitulatifs des réalisations 2020 et des projections 2021 qui font état d'une diminution des participations de tous les membres à l'exception de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées qui dispose d'un nombre réduit de prises.

M.LACROUX demande si la somme investie par ses prédécesseurs à la Communauté de communes du Pays de Nay pour la pose de fourreaux de réserve dans le cadre de travaux d'enfouissement à Beuste, soit 250 000€, sera restituée à la Communauté de communes du Pays de Nay.

M. PATRIARCHE rappelle que cela renvoie à un vieux sujet datant d'avant la constitution du Syndicat Mixte. Il ajoute que le Conseil départemental, comme d'autres collectivités, ont posé des fourreaux sur leurs voiries en prévision d'un futur déploiement de la fibre. C'est toujours la même position qui a été tenue : pas de prise en charge car les tranchées n'ont pas été faites uniquement pour le passage de la fibre. Cependant des engagements avaient été pris pour que le territoire de Beuste soit l'un des premiers desservis par la fibre.

Il conclut que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu et n'appelle pas de vote.

9 - Examen du projet de délibération n°5 : Cession de biens du réseau WIMAX

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

L'ancien réseau Wimax a évolué vers la technologie TD-LTE. Le Syndicat a reçu des demandes de tiers souhaitant utiliser des matériels ou mobiliers qui ont perdu leur usage : ainsi la commune de Saubole voudrait utiliser un poteau bois ou la radio associative Positif Radio, une baie.

Il est proposé de céder ces biens à titre gracieux pour leur donner une nouvelle vie et de donner délégation à Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 pour des futures cessions de matériels d'une valeur inférieure à 4000 €.

Monsieur CASAUBON demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Aménagement numérique. Adopté à la majorité des présents (16/17).*

10 - Examen du projet de délibération n°6 : Convention avec l'ANTIC pour l'IntercoTour 2020

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

M. ALLEMAN, Président de l'ANTIC, se déconnecte et ne participe pas au vote.

Chaque année, l'ANTIC Pays basque organise les rencontres numériques. La dernière édition s'est tenue le 15 octobre à la Cité de l'Océan à Biarritz et à distance via une Web TV mise en place avec le soutien de l'association Les Interconnectés.

Le Syndicat Mixte et THD 64 ont souhaité soutenir cette 11^{ème} édition en proposant un sponsoring financier de 500 € sur le fonds Usages de la DSP et en participant à un atelier dédié à l'inclusion numérique.

Il est proposé au Collège Usages et services numériques d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à signer la convention de partenariat avec l'ANTIC et à verser 500 € de soutien financier.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Usages et services numériques. Adopté à la majorité des présents (17/20).*

11 - Examen du projet de délibération n°7 : Candidature à l'AMI : « Recrutement et accueil de conseillers numériques dans le cadre de France Relance »

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

L'inclusion numérique reste un enjeu structurel et indissociable des actions conduites en matière d'infrastructures et de solutions numériques. Le numérique a pris une grande place, pour l'éducation, le travail et la vie de tous les jours. La crise sanitaire a révélé combien le numérique est au cœur de nos vies et combien de nos concitoyens pouvaient être démunis.

M. PATRIARCHE évoque l'intervention de Cédric O, Secrétaire d'Etat au numérique, lors des rencontres organisées par les Interconnectés, le 17 novembre, et notamment l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Il précise que le Gouvernement a adopté un plan de relance pour renforcer les actions en faveur de l'inclusion numérique et que 250 M€ sont mobilisés au plan national pour recruter 4000 conseillers numériques formés et intervenant au plus proche des Français.

Il rappelle que le territoire est identifié comme étant à la pointe sur le numérique grâce au travail collectif des équipes du Syndicat et expose le projet du Syndicat Mixte et du Département de s'associer pour déposer une candidature de structures accueillantes et recruter dix médiateurs numériques, 7 pour le compte du Département affectés dans les SDSEI et 3 pour La Fibre64. En effet, le seul médiateur de La Fibre64 ne peut aujourd'hui répondre à toutes les demandes tant la démarche rencontre le succès. Fabien Devilliers, dont le contrat arrive à échéance, entre dans le nouveau dispositif. Avec deux médiateurs itinérants supplémentaires, la force d'intervention sera plus importante.

M. PATRIARCHE souligne que cette délibération constitue la première réponse du Syndicat à cet AMI. Mais elle pourrait être complétée puisque l'AMI est ouvert à chaque EPCI. Le Syndicat assure le rôle de coordinateur et d'animateur des initiatives locales. Ainsi des territoires se sont engagés dans des démarches adaptées avec le soutien d'Aurélie SALIN : citons notamment les Communautés de communes du Pays de Nay, du Haut-Béarn ou de Nord-Est-Béarn.

Il ajoute que des mutualisations de médiateurs pourraient être organisées sur le terrain et que des recrutements supplémentaires de médiateurs pourraient être envisagés selon les besoins.

M. GADOU fait observer que l'AMI va susciter beaucoup d'intérêt sur le plan national. Il valide l'option présentée par M. PATRIARCHE, à savoir l'association du Syndicat et du Département pour répondre à l'AMI et note que c'est une opportunité pour le territoire. Il reconnaît qu'il faut accompagner les concitoyens au regard de l'évolution de la technologie et poursuivre les actions, comme les ateliers menés avec Uni-Cité et Nord-Est Béarn. Il ajoute qu'un accompagnement du Syndicat pour répondre collectivement à l'AMI permettrait de gagner en visibilité.

M. CASAUBON remercie le Syndicat et le Département de répondre à cet AMI. Il évalue les besoins de la Vallée d'Ossau à un équivalent temps plein dédié au soutien informatique. Il souligne l'intérêt que les EPCI et plus globalement les membres du SMO s'associent plutôt que de répondre individuellement.

M. PATRIARCHE propose aux membres de collecter leurs besoins et de les mutualiser. Il leur demande d'adresser par courrier leurs attentes. Il ajoute que la réponse à l'AMI pourra être réévaluée et que des modalités de conventionnement pourraient être définies pour les questions de rémunération des conseillers numériques notamment.

M. MORATILLE souligne que faciliter l'accès au numérique est un sujet fondamental. Il précise qu'au Département, les agents sont, sur les territoires, au contact de populations souvent éloignées du numérique. Pour le Département, l'entrée se fait par le volet social. Ainsi, les 7 conseillers numériques que le Conseil départemental va recruter seront sur les territoires, dans chaque SDSEI. Leur rôle sera d'assurer un accompagnement social et de faciliter l'accès au numérique pour les démarches administratives et sociales.

Il trouve intéressant de coordonner le travail mené par les EPCI et le Département.

M. PATRIARCHE ajoute que la précision apportée par M. MORATILLE sur l'action des 7 médiateurs du Département sur le terrain est importante afin d'éviter de doubler les interventions. Il insiste sur le rôle de coordination que doit endosser le Syndicat Mixte et de l'intérêt de travailler en cohérence plutôt que seul.

Mme LAHORE témoigne d'une expérience réussie de regroupement de moyens et de travail de concert entre la commission départementale de présence postale territoriale et le Syndicat qui a permis de financer des actions. Elle encourage le développement de collaborations de ce type.

M. BORDE-BAYLACQ exprime l'énorme besoin d'accompagnement dans les territoires, tant pour les entreprises que pour les particuliers et notamment vis-à-vis des aînés qui peuvent courir des risques en surfant sur le net. Il insiste sur le devoir important de sécurisation face au numérique, un bel outil qui peut présenter des dangers. Comme le besoin est énorme, il propose de demander davantage de médiateurs.

M. PATRIARCHE conclut en proposant de faire une première réponse à l'appel à manifestation d'intérêt par une candidature conjointe Syndicat La Fibre64 et Département et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à engager les démarches nécessaires pour finaliser la candidature et engager les prémices des opérations de recrutement.

Une deuxième réponse après la collecte des besoins des EPCI pourrait faire l'objet d'une prochaine délibération.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Usages et services numériques. Adopté à la majorité des présents (18/20).*

12 - Examen du projet de délibération n°8 : Procès-verbal de mise à disposition du réseau de Montée en débit du territoire de la CCLO à THD 64

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

En application du Code Général des Collectivités territoriales, la Communauté de communes Lacq-Orthez a mis à disposition du Syndicat Mixte les biens meubles et immeubles idoines des 21 opérations de montée en débit, des 3 NRA ZO et des zones d'activités qui ont fait l'objet d'un procès-verbal. Cette remise des biens s'est effectuée à titre gracieux au 1^{er} janvier 2020.

La DSP prévoit dans sa mission 3 que ce réseau soit transféré à THD 64, filiale de SFR FTTH. Le procès-verbal de remise en affermage a été réalisé par la CCLO, THD 64 et le Syndicat Mixte. Cette opération de mise à disposition deviendra effective le 1^{er} janvier 2021.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique de voter cette délibération, d'adopter le procès-verbal annexé et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte à réaliser tous les actes nécessaires à son exécution.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Aménagement numérique. Adopté à la majorité des présents (16/17).*

13 – Examen du projet de délibération n°9 : Subventions pour l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à Internet

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Cette délibération apparaît dans chacune des séances du Conseil syndical. Un certain nombre d'administrés n'a pour seule solution que les raccordements hertziens pour accéder à Internet. L'évolution du règlement d'intervention du Syndicat Mixte permet de soutenir l'installation des équipements satellitaires ainsi que les équipements 4G.

Il est proposé d'octroyer la subvention nécessaire à l'installation d'un équipement satellite à un habitant de la commune des Aldudes qui en a fait la demande en septembre dernier. Le tout pour un montant de 264 euros.

Cette délibération est soumise au vote du Collège Aménagement numérique.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Aménagement numérique. Adopté à la majorité des présents (16/17).*

14- Points divers

Le Président de séance annonce un point d'information sur le catalogue de services du réseau THD 64 avant de terminer la séance.

M. DAINCIART, en préambule, présente le programme de webinaires proposés par La Fibre64 : après un premier dédié à l'open data, le second sera organisé le 8 décembre sur la thématique du cloud et animé par un collaborateur du Syndicat, Francisco Ordas.

Il rappelle que ces webinaires sont ouverts à tous et que le Syndicat Mixte envoie des invitations aux EPCI et au Département, en encourageant les EPCI à relayer cette information aux communes. Au regard de la faible diffusion de l'invitation sur les territoires pour le 1^{er} webinaire, il est proposé de déroger à la règle de la seule communication auprès des membres en transmettant l'information aux communes membres afin de toucher un public plus large.

Il annonce que la programmation va se poursuivre jusqu'en juin 2021.

M. PATRIARCHE précise que le webinaire peut être suivi en direct et offrir de l'interactivité ou consulté à tout moment. Il demande l'accord des membres du Conseil syndical pour que les invitations soient transmises directement aux communes.

M. NEXON se montre favorable car cette solution évite les déperditions dans la transmission d'information et permet d'élargir le nombre de participants.

M. PATRIARCHE confirme que les communes seront invitées directement aux webinaires de La Fibre64. Il propose ensuite un point d'information sur le catalogue de services.

M. DAINCIART explique que la validation du catalogue de services proposé par THD 64 avant transmission à l'ARCEP fait partie des attributions du Syndicat. La délibération sera soumise au vote, au terme d'un travail d'analyse approfondi mené par les services du Syndicat avec le concours d'un prestataire spécialisé.

Il précise que le catalogue de services recense la liste des prestations que le délégataire, THD 64, propose à ceux qui vont commercialiser le réseau auprès des entreprises ou des particuliers. Chaque ligne doit être examinée, en comparaison avec des pratiques nationales ou locales (réseau de la fibre paloise) ou encore avec d'autres DSP gérées par SFR-FTTH, la maison mère de THD 64.

Un premier point d'information est fait aujourd'hui avant une présentation en commission mixte et un examen en conseil syndical.

Premier point analysé : le prix de raccordement pour le marché des particuliers.

M. DAINCIART explique que cette tarification intéresse les opérateurs (Orange, SFR, Bouygues, Free...) et est constituée de prestations différentes. Sur la partie privative du domicile, de la maison au PBO, le tarif proposé pour le raccordement s'élève à 250 € auxquels s'ajoute un coût de location facturé à 62 centimes par mois. C'est un tarif conforme.

M. NEXON demande si l'opérateur répercute à l'abonné les 250 € qui lui sont facturés.

M. DAINCIART répond que l'opérateur est libre mais que beaucoup renoncent, compte tenu de la compétition entre fournisseurs, à afficher ces répercussions.

M. PATRIARCHE ajoute que peuvent intervenir des frais de dossier, de résiliation ou des surcoûts qui sont lissés sur l'abonnement.

M. NEXON souhaite savoir si l'opérateur peut demander plus que 250 €.

M. PATRIARCHE précise que les offres sont nationales et soumises à la concurrence.

Deuxième point étudié : les modalités de commercialisation du tronçon qui relie le PBO au SRO.

M. DAINCIART présente les 3 modalités. Le tronçon peut être commercialisé directement par THD 64 au prix d'entrée de 510 €. Le FAI cofinance l'investissement et bénéficie d'une redevance de 5 € par mois. Cela constitue une pratique assez peu courante mais elle est conforme aux usages et son tarif est régulé par l'ARCEP.

Deuxième modalité : la location activée du câble. L'opérateur se charge d'activer les flux de communication avec son usager. Le montant de la location est de 12,79 € par mois. Ce tarif trop élevé pour Free et Bouygues explique leur absence sur le réseau. L'ARCEP a demandé à SFR de ramener le prix à 12,20 €. Le Syndicat attend de l'ARCEP cet arbitrage sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques afin de générer un changement d'attitude des deux opérateurs précités.

Troisième modalité : la location passive. Le tarif de 16 € par mois inclut la gestion des flux de données par THD 64 en lieu et place des FAI. Le tarif est conforme au marché. Reste à discuter la question des points de livraison.

M. DAINCIART conclut la présentation en soulignant que le catalogue de services présente des avantages mais reste perfectible. Il ajoute que sur le marché des entreprises, il se révèle trop confus

et paramétré pour les gros opérateurs plutôt que pour les locaux tels que Héliantis, Izarlink ou Olink. Un travail reste à fournir pour influencer sur le délégataire afin d'optimiser le catalogue.

M. PATRIARCHE ajoute qu'il appartient au Syndicat, en tant qu'autorité délégante, de valider ce catalogue de services et que THD 64 ne peut pas l'appliquer tant qu'il n'est pas adopté.

Il souligne que si le catalogue est trop cher, cela limitera l'accès aux opérateurs. Il fait observer que le territoire compte beaucoup d'acteurs et qu'il sera vigilant pour qu'ils puissent tous accéder au catalogue de services.

Il acte qu'il n'y a plus de demande d'intervention.

M. FAURE qui a participé à l'assemblée générale de l'AVICCA souhaite exposer trois points d'information. Le premier sujet porte sur la restructuration qui s'opère entre les gros opérateurs, notamment le projet de rachat de Covage par SFR. Il précise qu'Orange représente 70 % du territoire et SFR 20 %. Le deuxième sujet d'interpellation concerne la qualité du câble de fibre optique et les problèmes d'écrasement en aérien au niveau national. Enfin, il évoque un audit lancé sur la sous-traitance qui relève des problèmes techniques sur le déploiement de la fibre.

M. PATRIARCHE rappelle que le Syndicat est membre de l'AVICCA, une association qui regroupe les collectivités locales et les défend face aux géants du numérique.

Il reconnaît que les intervenants sont très nombreux au niveau national pour la construction des réseaux et que des concentrations sont inévitables. Concernant la qualité du câble, il évoque un vieux débat entre les fibres chinoises, européennes. Mais il souligne que la qualité de la fibre a été définie dans le cahier des charges et que SFR s'est engagé sur un type de fibre. Le Syndicat a notamment pour mission de contrôler cette qualité.

M. LAURENS soulève un problème de déploiement sauvage sur les installations d'Enedis, sans autorisation préalable et pouvant susciter des risques en termes de sécurité. Enedis a adressé une lettre de mise en demeure et le Président du SDEPA a également adressé un courrier. Il demande que la situation soit régularisée avant le 15 décembre, sinon une dépose sera assurée par le concessionnaire.

M. PATRIARCHE répond que cette situation est connue et donne la parole à M. DAINCIART.

M. DAINCIART remercie M. FAURE de son exposé et souhaite apporter quelques compléments d'information.

Concernant le rachat de Covage par SFR, il rappelle que cette opération avait été annoncée il y a plus d'un an. Covage compte des RIP partout en France, de 1^{ère} génération comme Iris 64, de 2^{ème} génération comme THD 64 et même des RIP qui mixent les deux. Il souligne que le risque est de créer des duopôles notamment autour de SFR et d'Orange en agrégeant trop le marché.

Il annonce que l'ARCEP a mandaté la Direction de la Concurrence de la Commission européenne sur les conditions du rachat de Covage. Le Syndicat a ainsi été consulté. Le principal enjeu de cet achat réside dans le marché des professionnels où pointe le risque de duopôle. Il évoque le 3^{ème} acteur de ce marché des professionnels, KIOSK qui a peine à exister et risque de disparaître. SFR a prévu d'adapter sa proposition d'achat en la recentrant sur les RIP 2^{ème} génération plutôt que sur l'ensemble. Cela permettrait de garantir un équilibre. Reste à attendre la décision de l'Union européenne et l'attitude de SFR.

M. DAINCIART revient ensuite sur la qualité des câbles et des composants utilisés sur le réseau qui relèvent du champ de contrôle du Syndicat. A ce jour, il souligne qu'aucun problème majeur n'a été identifié et que les investigations vont se poursuivre, ainsi que les discussions avec le délégataire.

Il précise que lors de l'assemblée générale de l'AVICCA, c'est la sous-traitance des raccordements qui a été pointée comme problème. Il reprend le schéma présenté précédemment pour le catalogue de services en désignant le tronçon bleu qui relie le PBO à la maison. C'est cette partie qui est sous-traitée à des acteurs locaux, dont le modèle économique est caractérisé par la précarité. La garantie du raccordement ne fonctionne pas toujours immédiatement. Il évoque la mission LOUTREL mandatée par Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du numérique et Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. L'objectif est de contrôler l'état de raccordement en mode STOC sur les RIP. Le réseau THD 64 n'est pas directement concerné par ce problème compte tenu de sa jeunesse.

M. FAURE remercie M. DAINCIART de ces précisions.

M. DAINCIART évoque le courrier d'ENEDIS et du SDEPA. Il rappelle qu'il existe une convention entre THD 64, ENEDIS et le SDEPA qui prévoit le recours aux poteaux électriques pour déployer la fibre optique. L'existence de raccordements sauvages est connue du Syndicat qui a écrit à ce sujet à deux reprises à THD 64. Le Syndicat s'associe à l'action du SDEPA et aux remarques d'ENEDIS même s'il peut y avoir des enjeux financiers entre Enedis et THD 64. Il note que la situation semble s'améliorer.

M. LAURENS rappelle que le courrier date du 13 novembre et que les sous-traitants ne tenaient pas compte des études ou des devis de remplacement des supports malgré la convention signée le 14 mai 2019 entre ENEDIS, le SDEPA et THD 64.

M. DAINCIART ajoute que le Syndicat rappellera à THD 64 ses obligations et continuera à vérifier que le déploiement s'effectue sur les réseaux tiers (ENEDIS ou Orange) conformément aux règles de l'art et au contrat.

M. PATRIARCHE remercie les membres de leurs retours de terrain et les encourage à poursuivre.

M. BIDEGARAY souhaite attirer l'attention de tous sur les risques, notamment en période hivernale durant laquelle des poteaux peuvent tomber. S'il faut rechercher la cause, du fait du vent ou de la fibre, le déploiement pourrait être retardé.

M. PATRIARCHE déclare que la vigilance est de rigueur, d'autant que les relations avec THD 64 se tendent, en raison notamment de l'audit.

15 - Fin de séance : 16h10

Annnonce de la clôture des travaux, par le Vice-président qui souhaite à chacun une belle coupure auprès des familles pour les fêtes de Noël.
